

Rapport du Président

Séance publique du lundi 21 février 2022 N° CD-2022-1-2-1 N° applicatif 3028

2 ème Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service de l'environnement

Service consulté

RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Résumé : Avec les actions menées antérieurement par les Départements du Haut-Rhin et du Bas Rhin, la Collectivité européenne d'Alsace est de fait un acteur engagé de longue date en faveur du développement durable.

Ses politiques innovantes en matière d'accompagnement des territoires et des personnes en témoignent. Elles s'inscrivent à la fois dans une réflexion d'avenir et dans une volonté d'ancrage de proximité.

L'année 2021 est celle du premier rapport de situation en matière de développement durable pour la Collectivité européenne d'Alsace. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques réunie le 3 janvier 2022. Il représente un outil d'aide à la décision et de travail pour les élus et les agents de la Collectivité. Le bilan des actions menées présente également des pistes d'amélioration, de nouvelles transversalités et de créativité de la Collectivité en interne et/ou avec ses partenaires.

La Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 prescrit aux collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan annuel de leur situation en matière de développement durable.

Ce document a vocation à :

 favoriser l'information et la transparence sur l'action des collectivités en matière de développement durable;

- encourager le débat autour de la prise en compte du développement durable dans l'action publique et éclairer les choix stratégiques ;
- faciliter l'appropriation locale et concrète des enjeux du développement durable.

Le rapport annuel sur la situation en 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de développement durable répond à cette exigence. Il constitue aussi une réelle opportunité de rendre régulièrement compte de l'engagement de la Collectivité en matière de développement territorial durable. Distinct du rapport annuel d'activité, il met en lumière les actions significatives menées en lien avec les 5 finalités (et les 17 objectifs) du développement durable :

- Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- Finalité 2 : Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources ;
- Finalité 3 : Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Finalité 4 : Épanouissement de tous les êtres humains ;
- Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables.

Afin d'illustrer cet engagement, quelques éléments marqueurs de chacune de ces finalités sont présentés ci-après. L'ensemble des actions réalisées détaillées et des perspectives figure dans le document en annexe du présent rapport.

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

Les actions menées concernent les thématiques suivantes :

• 1.1 Energie

Depuis 2014, un programme a été entrepris pour utiliser le potentiel hydroélectrique non exploité des ouvrages de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est ainsi que 7 turbines à vis d'Archimède ont été installées sur le canal du Rhône au Rhin déclassé, produisant 2 GWh/an. Une régie (SPIC) a été créée à cet effet, assurant la vente de cette production aux distributeurs locaux d'électricité. Il est envisagé d'une part l'exploitation hydroélectrique d'autres ouvrages de la Collectivité européenne d'Alsace (sur le débit de restitution de barrages...) et d'autre part de suivre les projets en cours et futurs sur les ouvrages (seuils, canaux usiniers) relevant des gestionnaires des cours d'eau (Syndicats de rivières).

Dans le cadre du développement du recours aux énergies renouvelables, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité définir un véritable plan de déploiement pluriannuel photovoltaïque et équiper en panneaux solaires photovoltaïques une part significative de son patrimoine immobilier (projet d'équipement de 20 sites en 2022). Pour chaque opération de construction, rénovation et maintenance lourde sur son patrimoine bâti, la Collectivité européenne d'Alsace se fixe des objectifs de performance énergétique ambitieux et cherche à réduire au maximum l'empreinte environnementale des projets.

• 1.2 Déplacements

Dans le cadre de la poursuite des échanges avec les partenaires privé et public du domaine de la mobilité pour développer toutes les mobilités alternatives à l'autosolisme, la Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition de :

- Participer au déploiement de solution de covoiturage à l'échelle de territoires de vie cohérent ;
- Accompagner le développement de l'intermodalité avec le train notamment ;
- Etre force de proposition dans les schémas d'aménagement urbain pour inclure, dès la conception, les enjeux de mobilité et de non mobilité ;
- Rester l'acteur majeur et garant de la cohérence de la politique vélo à l'échelle de l'Alsace (Plan Vélo 2030);
- Faciliter le lien avec les acteurs de proximité pour répondre aux besoins de chaque alsacien.

• 1.3 Déchets, Qualité de l'Air

La collectivité est engagée depuis plusieurs années dans un plan d'éducation des collégiens à la citoyenneté et au développement durable. Elle mène une démarche globale d'accompagnement des établissements dans la prévention et le tri des déchets et sensibilise également la jeunesse à la préservation des ressources (opération Game of Phones : 31 collèges volontaires pour 1 000 téléphones collectés au profit de l'association ENVIE).

La démarche d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les collèges, initiée en 2021, s'inscrit à la fois dans le cadre de la stratégie en faveur de la transition énergétique et écologique et du texte réglementaire rendant obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les collèges (mise à disposition de capteurs CO_2 à but pédagogique).

• 1.4 Adaptation au réchauffement climatique

La Collectivité européenne d'Alsace mène une démarche globale de promotion de la qualité des 6 millions de repas servis dans les collèges et d'une alimentation équilibrée, mais également de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits alimentaires de qualité, d'origine locale et/ou bio.

La Collectivité européenne d'Alsace a engagé une action sur l'approvisionnement bio et local en direction des autres établissements qui entrent dans son champ d'intervention : établissements de santé, maisons de retraite et foyers d'accueil spécialisés.

Le « Plan Arbre », fédère les actions engagées qui visent à reconnaitre le rôle fondamental de l'arbre et lui donner toute sa place dans notre environnement. L'arbre est constitutif de nos paysages, il est porteur de services à la Nature comme à l'Homme, il est notamment un support de biodiversité et un régulateur du climat.

Le « Plan Arbre » se déploie autour de 3 orientations majeures (déclinées en 15 actions) :

- L'arbre, source de respiration de nos villes et villages : agir pour favoriser la présence de l'arbre en milieu urbain comme rural ;
- La forêt, un écosystème complexe, essentiel à la vie : accompagner les acteurs de la forêt pour faire face aux enjeux climatiques ;
- L'arbre, facteur de développement économique local : valoriser les filières locales du bois et appuyer la plantation en forêt notamment par le Plan de Relance.

Finalité 2 : Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources

Les actions menées concernent les thématiques suivantes :

2.1 Préservation des milieux naturels et de leur biodiversité

La politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) a pour objectifs de mettre en œuvre des actions de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces milieux naturels, boisés ou non. La préservation des ENS passe par des acquisitions foncières et par une gestion environnementale adéquate. A ce jour, la Collectivité européenne d'Alsace est propriétaire de 107 sites (soit 1 827 ha) et 39 sites sont classés en zones de préemption ENS (soit 5 519 ha).

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) consistent en des aides financières attribuées pour une période de 5 ans aux exploitants agricoles volontaires, en contrepartie de pratiques respectueuses de l'environnement. Elles sont spécifiques à des territoires bien définis et sont cadrées par un document appelé Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) ; à fin 2021, tous PAEC confondus, la Collectivité européenne d'Alsace participe au cofinancement de 18 300 ha de prairies.

Afin d'assurer la continuité écologique sur l'ensemble des ouvrages dont elle est propriétaire, la Collectivité européenne d'Alsace redonne chaque fois que possible, une fonctionnalité naturelle au cours d'eau par des actions de végétalisation des berges, de création de zones de méandres, de remise en eaux d'anciens bras déconnectés, ...

2.2 Protection de la ressource en eau

La Collectivité européenne d'Alsace possède 10 barrages situés dans le Haut-Rhin et datant de la fin du XXème siècle et des années 1960 (pour le barrage de Kruth-Wildenstein) et des canaux : canal de la Bruche (20 km) et canal déclassé du Rhône au Rhin (35 km). Ils ont une double fonction de rétention et d'écrêtements des crues d'hiver et de printemps (en particulier le barrage de Kruth) et de soutien d'étiage des cours d'eau l'été. Les canaux, quant à eux, constituent des corridors écologiques (trames verte et bleue) et participent à la recharge de la nappe par infiltration. Ils sont également un support apprécié pour des activités sportives et de loisirs (itinéraires cyclables, promenade, ...) ; le canal déclassé du Rhône au Rhin fait partie du réseau des Espaces Naturels Sensibles avec des enjeux de découverte de la nature (lien avec le CINE du vieux canal à Hirtzfelden) avec une gestion de la végétation en lien avec les enjeux écologiques.

• 2.3 Sensibilisation et éducation à l'environnement

La Collectivité européenne d'Alsace, de par ses actions et ses partenariats, s'investit pour que le patrimoine naturel alsacien soit mieux connu du plus grand nombre afin d'être mieux préservé.

- Programme d'éducation à l'environnement et au développement durable :

Sensibiliser le public aux espaces naturels, à la biodiversité et aux Espaces Naturels Sensibles en particulier ainsi qu'à la transition écologique et énergétique

Soutenir le réseau associatif œuvrant en Alsace dans le domaine de la pédagogie à l'environnement et à la nature

Conforter la tête de réseau ARIENA (association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace) dans l'animation de cette politique, dans la mise en cohérence des actions, le partage d'expériences, d'outils et de compétences (objectif 2022 : lancer l'étude de préfiguration pour un potentiel 11ème CINE dans la vallée de la Bruche/Champ du Feu)

- Brigade Verte:

L'objectif est de donner la possibilité aux petites communes à faibles moyens financiers de mutualiser un garde-champêtre au travers de leur adhésion au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux. Pour la Collectivité européenne d'Alsace, se doter de moyens humains réels pour la surveillance et la protection de la nature et de l'environnement (Perspectives 2022 : refonte des statuts et de la gouvernance du syndicat mixte et adopter une stratégie de déploiement et de financement à l'échelle de l'Alsace)

Finalité 3 : Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Les actions menées concernent les thématiques suivantes :

• 3.1 Insertion et lutte contre la pauvreté

- La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Pour faire vivre cette stratégie, deux conventions d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi ont été signées avec l'Etat, qui reposent sur les trois axes d'intervention suivants :

Accompagner l'accès à la majorité pour les jeunes les plus fragiles, pour préparer l'accès à l'autonomie des jeunes et éviter les ruptures ;

Accompagner l'accès aux droits et garantir à chacun « un pouvoir vivre » réel, pour permettre à tous l'accès aux besoins fondamentaux que sont le logement, la nourriture et la santé ;

Accompagner vers et dans l'emploi, pour sortir d'un système de solidarité qui compense les difficultés sociales et passer à un système qui les prévient et ainsi donner à chacun une autonomie de droits et de faits, un sentiment d'utilité et de reconnaissance sociale, une place dans la société et dans l'emploi et des perspectives (exemple : le projet des « pluches solidaires »)

Revenu de Solidarité Active (rSa)

En un an, le nombre de foyers allocataires est passé de 44 761 bénéficiaires en décembre 2020 contre 40 490 en janvier 2020, soit une augmentation sans précédent de 10,39%. Cette augmentation est en très nette progression par rapport à celle constatée entre 2018 et 2019 (\pm 2,35%). En 2020, les dépenses d'allocations ont ainsi atteint un montant inédit de 274,6 M€, soit \pm 10,63 % en un an.

Depuis le début de l'année 2021, on relève toutefois une amélioration de la situation avec une baisse du taux de chômage et du nombre de foyers allocataires de -6% de décembre 2020 à juin 2021, avec, à cette date, 43 078 foyers allocataires.

Compte tenu des impacts de la crise économique et sociale sans précédent que nous traversons, une mobilisation encore plus forte doit être portée par la Collectivité européenne d'Alsace.

Pour ce faire, il convient de renforcer le « service public alsacien de l'insertion et de l'emploi » pour développer toutes les actions de nature à favoriser le retour à l'emploi en complément de la fluidification et de la dynamisation du parcours expérimenté dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (acté par la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 31 mai 2021).

- Banques alimentaires et Epiceries sociales

La Collectivité européenne d'Alsace cofinance les Banques alimentaires du Haut-Rhin et du Bas-Rhin (fonctionnement – chantier d'insertion), diverses structures de l'aide alimentaire alsaciennes (associations caritatives)... ainsi que les Epiceries sociales dont un réseau de 18 épiceries sociales réparties sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin

3.2 Autonomie

Les aides techniques sont une des réponses permettant de compenser une situation de handicap ou de perte d'autonomie. « Envie autonomie » fait partie d'un réseau d'entreprises d'insertion implantées dans toute la France. Suite à une phase d'étude, « Envie Autonomie Alsace » a lancé en 2019 un dispositif coordonné de remise en circulation des aides techniques baptisé 'So Eco Tech'. Il s'agit d'améliorer l'accès des personnes en situation de perte d'autonomie aux aides techniques tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. « Envie Autonomie » collecte auprès d'un réseau de personnes et de partenaires du matériel usagé (fauteuil roulant, déambulateur...), le remet en état et le redistribue à des personnes qui en ont besoin grâce à un réseau de partenaires prescripteurs.

• 3.3 Solidarité territoriale

- Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) - une démarche agro-environnementale au plus près des alsaciens et de leur territoire

Initié en 2000, le GERPLAN est une démarche volontaire de gestion de l'espace, visant à concilier le maintien et l'optimisation de l'espace de travail des agriculteurs, la préservation du patrimoine naturel et paysager, la préservation de la qualité de l'eau, la maîtrise du développement périurbain, et à coordonner au niveau local les actions qui en résultent. Il est réalisé sous maîtrise d'ouvrage des structures intercommunales, pour et avec leurs communes membres, et associe via une concertation élargie, tous les acteurs locaux du territoire concernés. Il a ainsi pour vocation à servir de guide pour les aménagements futurs du territoire

Action territoriale

La Collectivité européenne d'Alsace porte de grandes politiques publiques et se doit d'accompagner les acteurs des territoires afin de rendre un service public alsacien le plus efficient possible. Elle affiche ainsi un appui fort aux acteurs locaux alsaciens, publics et associatifs de longue date en apportant divers soutiens financiers pour les projets de territoire.

Pour 2021, ce sont déjà plus de 21 M€ qui ont été apportés à 736 projets des territoires dans des domaines variés impactant le quotidien des habitants : loisirs, sport, accessibilités des services au public, culture, développement local... Parmi ces projets, 179 ont été accompagnés au titre de la politique de soutien à l'attractivité des territoires de projets structurants, qui ont un impact sur la transformation et la mutation des territoires, qui répondent à des besoins non couverts et améliorent le service public à l'échelle d'un territoire.

Action sociale de proximité

La politique d'action sociale de proximité s'inscrit au cœur de nos politiques en proximité de l'usager grâce à un maillage territorial dense et de qualité au travers des Espaces solidarité et Espaces solidarité sénior dans le Haut-Rhin, et des Centres médico-sociaux dans le Bas-Rhin, manifestant le souhait renouvelé de la Collectivité européenne d'Alsace d'agir au plus près des habitants et des territoires.

L'action sociale de proximité offre un accueil, une écoute, une évaluation, une aide ou un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre social, éducatif, financier, ou encore en termes d'insertion ou de logement et de perte d'autonomie. Il s'agit donc d'un maillon essentiel du Service public Alsacien au sein duquel s'inscrivent les agents de la collectivité.

Perspectives 2022 : renforcement de l'accueil en territoire en améliorant notamment sa lisibilité et sa qualité ; déploiement des maisons des aînés, des aidants et des personnes handicapées ; déploiement de projets territoriaux dans le cadre de la contractualisation.

• 3.4 Solidarité COVID-19

Dans le cadre du développement durable, la santé est un objectif, mais également un préalable indispensable. Il s'agit de procurer aux populations un bien-être physique et moral satisfaisant, ainsi que de leur garantir des conditions sanitaires qui leur permettent de contribuer aux activités productives et au développement de leur société. Dans le cadre de la COVID-19, la Collectivité européenne d'Alsace a multiplié les initiatives :

- Appui à la vaccination dans les établissements par les professionnels de la Collectivité européenne d'Alsace (analyse des besoins en personnels dans les EHPAD; mise à disposition d'une réserve de professionnels de santé; réalisation d'une étude des besoins des résidences autonomie, séniors et services)
- Mise en place d'un standard téléphonique dès le 19 janvier 2021 (près de 1,5 M d'appels)
- Soutien et apports logistiques aux centres de vaccination Accueil du vaccinodrome 67 à l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace à Strasbourg
- Repérage des personnes fragiles ou en situation de précarité en construction de solutions adaptées pour « aller vers » (vaccination mobile)
- Appui à la vaccination des jeunes

Finalité 4 : Épanouissement de tous les êtres humains

Les actions menées concernent les thématiques suivantes :

• 4.1 Culture, Sport, Vie associative

- Lecture publique

La Collectivité européenne d'Alsace porte une politique de lecture publique affirmée, proposant à la fois un accompagnement de proximité aux presque 300 bibliothèques du territoire, et des ressources culturelles directement accessibles aux alsaciens (3 sites ouverts au public direct à Altkirch, Sarre-Union et Villé, et une offre de ressources numériques qui monte en puissance).

La déclinaison opérationnelle de la politique de lecture publique de la Collectivité européenne d'Alsace est porteuse de développement durable en : développant la pratique de l'emprunt (démarche collective) plutôt que celle de

l'achat (démarche individuelle) par le prêt de documents accessibles à tous les alsaciens inscrits en bibliothèques ;

constituant des collections aux contenus culturels favorisant l'émancipation et l'éducation tout au long de la vie.

- Politique castrale

La politique castrale est un axe fort de la politique patrimoniale de la Collectivité européenne d'Alsace, permettant le rayonnement et la préservation du patrimoine alsacien au travers notamment des châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg.

Les actions menées dans le cadre de la politique de soutien à la politique castrale alsacienne et du Haut-Koenigsbourg poursuivent, autant que possible, un objectif d'équilibre vertueux entre la préservation de l'environnement, l'inclusion sociale et l'activité économique du territoire. Par ailleurs, le covoiturage entre agents est encouragé pour les accès quotidiens au château du Haut-Koenigsbourg

- En faveur du bilinguisme

La stratégie bilinguisme repose sur 4 piliers avec une politique volontariste en direction des plus jeunes, la création d'un Office Public de la Langue Régionale d'Alsace pour rassembler, mutualiser, donner de la cohérence et renforcer la visibilité de la langue régionale dans l'espace public sans oublier la dimension transfrontalière. Ainsi, les composantes de la stratégie contribuent pleinement à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ainsi qu'à l'épanouissement de tous les êtres humains

• 4.2 Tourisme et sites de loisirs

La Collectivité européenne d'Alsace porte la Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017-2021, mise en œuvre par Alsace Destination Tourisme (ADT). Cette stratégie comporte un axe fort pour le développement de l'itinérance douce.

La Collectivité européenne d'Alsace pilote également le collectif Alsace à Vélo. Son plan d'action pluriannuel et multipartenarial porte à la fois sur les infrastructures, les services, la communication et la promotion, ainsi que sur l'évaluation.

Enfin, la Collectivité européenne d'Alsace continue à poursuivre l'accompagnement de partenaires qui œuvrent à la mise en circulation de navettes vers des sites touristiques et infrastructures majeurs comme l'EuroAirport Bâle-Mulhouse (la Navette des Crêtes, la Navette reliant l'EuroAirport à Saint-Louis, les navettes Europa-Park, la navette du Haut-Koenigsbourg, les navettes de neige).

• 4.3 Jeunesse et citoyenneté

Dans le cadre du Plan de rebond alsacien, solidaire et durable, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité porter une attention spécifique aux étudiantes et étudiants alsaciens, public tout particulièrement exposé aux conséquences sociales de la crise sanitaire, notamment au niveau de l'emploi pourvoyeur de ressources et de lien social.

Ce plan d'aide exceptionnelle aux étudiants en difficulté s'articule autour de différents axes :

Le soutien aux jobs étudiants ;

La distribution de chèque ANCV pour les étudiants accompagnés par le CROUS et l'Agoraé ;

Le renforcement du soutien psychologique aux étudiants ;

Le financement de projets visant à apporter une réponse aux problématiques de précarité alimentaire.

Une enveloppe de 500 000 € est mobilisée depuis 2021 pour toute l'Alsace.

• 4.4 Égalité homme / femme

L'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé le premier plan égalité professionnelle le 31 mai 2021 pour une durée de trois ans, soit jusqu'en juin 2023.

Ce plan comporte 17 actions qui s'articulent autour de 5 axes de travail :

1er axe : Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

2ème axe : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique

3ème axe : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

4ème axe : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

5ème axe : Actions transversales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables

Les actions menées concernent les thématiques suivantes :

• 5.1 Alimentation

Une alimentation est durable si tout le processus de la production à la consommation préserve l'environnement, la santé, la solidarité et l'économie locale. La vente par le producteur ou l'approvisionnement de proximité répondent, par conséquent, bien à cet objectif d'alimentation durable. La Collectivité européenne d'Alsace a initié ou participe à un ensemble de démarches qui visent à promouvoir les produits locaux de qualité et à encourager les circuits alimentaires de proximité ; la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture en est une des concrétisations.

- « mafermealsace »

Ce <u>site internet</u> vise à informer les alsaciens de l'offre en produits locaux de qualité près de chez eux et de pouvoir les localiser facilement (recensement de 420 producteurs en démarche qualité, 11 magasins de producteurs, 22 marchés paysans, 44 fermes auberges)

- La promotion des produits locaux de qualité dans les collèges, les établissements sociaux et médicaux-sociaux

Cette promotion s'appuie sur la formation et l'accompagnement des équipes, sur des animations, sur l'évolution de l'organisation dans les cuisines, ainsi que sur les pratiques d'achats; la Collectivité européenne d'Alsace souhaite étendre la démarche sur l'approvisionnement bio et local des collèges aux établissements qui entrent dans son champ de compétence : établissements de santé, maisons de retraite et foyers d'accueil spécialisés.

Abattoir de proximité de Cernay

L'abattoir de proximité de Cernay est une propriété de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est un outil indispensable pour les éleveurs alsaciens. Les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant délégataire du service public ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur. La valorisation des produits permet de garantir des revenus aux éleveurs et ainsi de conserver les surfaces en herbe qui contribuent à la lutte contre les coulées de boue ainsi qu'à la limitation des intrants dans le sous-sol et les nappes phréatiques. Des travaux d'extension / diversification seront réalisés en 2022 pour un coût total estimé à 2,1 M€.

5.2 Achats éco et socio- responsables

Dans la continuité des politiques d'achats des anciens Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Collectivité européenne d'Alsace a inclus des clauses sociales et environnementales dans ses marchés publics. Depuis le 1^{er} janvier 2021, de nombreux marchés ont été notifiés avec une clause à caractère environnemental, 72 comportent une clause d'insertion professionnelle et 4 nouveaux marchés ont été réservés à des entreprises et structures issues du milieu du handicap

En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace devra se doter d'un Schéma de promotion des achats sociaux et écologiquement responsables (SPASER). Ce schéma, qui doit être rendu public, déterminera les objectifs de la politique d'achat de la Collectivité européenne d'Alsace visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, à promouvoir la transition écologique, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (version complète jointe en annexe) constitue pour la Collectivité européenne d'Alsace un document bilan permettant une visibilité stratégique des choix effectués par l'Assemblée; cette édition 2021 s'écrit sous l'éclairage du démarrage de la Collectivité européenne d'Alsace mais aussi de la crise sanitaire de la Covid-19.

Ce rapport est le premier de la Collectivité et il reflète la richesse des actions menées en matière de développement durable dans tous les domaines d'intervention.

Le climat change. L'activité humaine et les cycles climatiques font de la transition énergétique et écologique l'un des enjeux majeurs du XXIème siècle ; nos modes de vie vont devoir évoluer. La Collectivité européenne d'Alsace, est le premier acteur des solidarités sociales et territoriales et met au centre des débats les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard du développement durable.

Concilier enjeux climatiques, développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants, la cohésion sociale et la protection des ressources et de la biodiversité est un projet global qui nécessite de vérifier en permanence l'adéquation des politiques menées au regard des potentialités du territoire, des attentes de la population et des enjeux du développement durable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace prend acte de la présentation du rapport annuel 2021 sur la situation en matière de développement durable, précédant le débat relatif au vote du budget 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace.

LE PRESIDENT

Y

Frédéric BIERRY